

15 octobre 2020
Cormeilles-en-Parisis

Courrier N°2 venant en complément
du courrier remis le 30 septembre 2020

Myriam Denis-Ledru
Présidente de l'association intercommunale
de défense de la butte du Parisis

Madame, Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Nous vous remercions pour la prolongation de l'enquête publique complémentaire jusqu'au 15 octobre 2020. En effet, cette prolongation nous permet de compléter notre premier courrier déposé le 30 septembre 2020.

Tout d'abord, nous souhaitons vous confirmer, comme signalé oralement à monsieur Bonnevie lors de la permanence de l'enquête publique à la mairie de Cormeilles-en-Parisis le 30 septembre dernier, **que le lieu-dit appelé « Cité des Cordelets » situé à Cormeilles-en-Parisis, est toujours habité alors qu'il est situé au-dessus des tunnels d'accès de la carrière en souterrain.** La ville de Cormeilles-en-Parisis s'était engagée à « libérer » ce lieu de tout habitant (bien curieux engagement). Il n'en est rien à ce jour. Ces tunnels d'accès sont un élément essentiel de la carrière en souterrain, puisque qu'il n'existe pas d'autre entrée. Cette situation nous apparait problématique et montre à nos yeux combien ce projet n'est pas maîtrisé.

Photos de la cité des Cordelets :



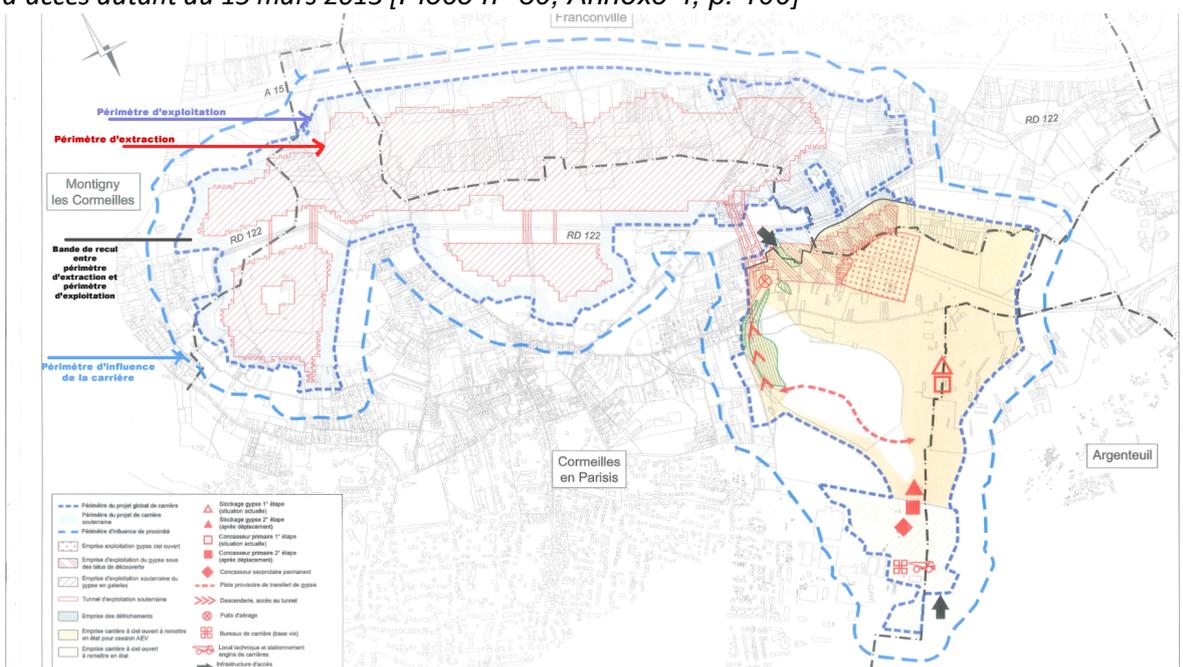


Il nous semble par ailleurs très étonnant que ces galeries d'accès, point névralgique de l'accès à l'exploitation, ne soient pas intégrées au périmètre de la carrière. Ces tunnels font seulement l'objet de conventions de passage avec trois propriétaires différents :

- l'AEV, s'agissant des parcelles AC22 à AC28, AC31, AC33 et AC68 situées à Cormeilles-en-Parisis ainsi qu'en atteste l'article 4.1 de l'avenant n° 1 datant du 5 juin 2015 au contrat de fortage du 28 novembre 2011 [Pièce n° 30, Annexe 4 du document administratif, p. 60];

- le Conseil Départemental du Val d'Oise, pour le passage sous la RD 122 conformément à l'article 5.1 du contrat de fortage du 5 juin 2015 [Pièce n° 30, Annexe 4, p. 107];

- et, la commune de Cormeilles-en-Parisis, concernant la parcelle AC83 selon l'article 1 de la Convention autorisant l'occupation du domaine public en souterrain pour le passage de galeries d'accès datant du 15 mars 2013 [Pièce n° 30, Annexe 4, p. 100]



D'autre part, nous avons abordé dans notre premier courrier le manque d'entretien des clôtures et abords de l'usine Placoplatre au sud. Les trottoirs sont peu praticables et l'impact visuel est déplorable pour cette sortie de la ville de Cormeilles-en-Parisis vers Argenteuil. La société Placoplatre a pourtant l'obligation (arrêté préfectoral) d'entretenir ses abords.

Voici des photos illustrant cette situation :





AIDBP

BP 10062, 95240 Cormeilles-en-Parisis PCD1
06 64 32 15 67 – aidbp@orange.fr

4

www.aidbp.fr



AIDBP

BP 10062, 95240 Cormeilles-en-Parisis PCD1
06 64 32 15 67 – aidbp@orange.fr

5

www.aidbp.fr

On peut même voir des arbres au pied desquels on a déversé des terres à la provenance et composition indéterminées :



Coté nord, les riverains ont signalé plusieurs fois aux autorités le **bruit non stop des travaux de la descenderie, située à la lisière d'un quartier pavillonnaire (rue Kieffer), qui ont lieu de 7h à 22h.** Cette descenderie sera source de pollution de l'air et de pollution sonore pour les riverains durant toute la durée de son utilisation.



La société Saint-Gobain Placoplatre se réclame souvent de son irréprochabilité, l'AIDBP en a été témoin à tous niveaux : réunions en préfecture, articles de presse, plaquettes etc. **La réalité est bien différente sur le terrain et nous tenions à vous en informer.**

Cela est vrai aussi concernant la sécurité des personnels de la société et donc de la carrière en elle-même. Comme nous l'avons indiqué dans notre premier courrier, et par oral à M. Bonnevie, des grèves et manifestations ont régulièrement lieu depuis plusieurs années. Les tracts de 2018 et 2019 distribués à ces occasions sont explicites sur **les problèmes de sécurité et les accidents qui ont eu lieu, sur les préoccupations des ouvriers.**

Pages suivantes : 2 tracts



Syndicat CGT Placoplatre 2018

La palme du meilleur dictateur

Depuis de nombreux mois, les délégués CGT ont remonté à la direction locale et centrale les graves cas de harcèlements et de discriminations sur les délégués CGT au niveau des carrières Placoplatre France.

La direction des carrières pense que l'on est encore au moyen-âge, avec un relent d'esclavagisme.

Ces propos pourrons être jugés excessif mais nous assumons et expliquons le pourquoi:

depuis de nombreuses années la CGT est majoritaire sur les carrières malgré les attaques et le dénigrement de la direction sur le personnel et surtout sur les élus.

Comme ils n'ont pas évolué, les responsables des carrières ne comprennent pas que les syndicats ont un droit et un devoir qui est de « défendre les salariés ». Ils pensent que les syndicats et les salariés sont leurs sujets ou leurs pions.

- La Direction avait décidé unilatéralement sur l'ordre du jour d'un CE que le secrétaire du CE devait démissionner car sinon il ne pourrait évoluer au sein des carrières.

Le secrétaire CGT du CE a refusé de démissionner et il n'a pas eu de son évolution.

Le secrétaire du CHSCT a souligné le manque de sérieux sur les conditions de travail et a remonté de nombreux incidents graves sur les carrières

- Chute d'un salarié dans un puits de 48 mètres de profondeur:

A ce jour, le CHSCT n'a toujours pas eu le retour de cet accident ni fait l'analyse.

Nous ne savons même pas si le salarié est en Accident du Travail ou en maladie ?

- Eboulement d'un pilier de plus de 16 mètres de haut sur un engin de carrière :

le conducteur a eu de la chance de pouvoir sortir par le pare-brise. Par chance, il n'a eu qu'une coupure au doigt mais il a été très choqué.

● Depuis, silence de la direction

- Chute de bloc de pierre de 50 KG environ à plus de 16 mètres de hauteur:

● La direction nous a répondu que ce n'était pas dangereux et qu'il n'allait rien faire.

● Conséquence un autre engin a été écrasé.

La liste est très longue sur les manquements de la direction des carrières.

Les conditions de travail se dégradent chaque jour de plus en plus. Ils ne respectent pas leurs obligations légales vis-à-vis des représentants du personnel (CE, DP et CHSCT) et aucun travail n'est fait avec eux. Nous assistons donc à une dégradation des conditions de travail et à une hausse inquiétante des accidents. La direction souhaite nous tenir tous à l'écart de ce qui se passe.

Mais en plus il veulent qu'un délégué CGT ferme sa gueule ou sinon on lui en fera baver.

Pour preuve le 13 février 2018 le secrétaire du CHSCT est convoqué pour une sanction disciplinaire sans aucune justification d'une faute.

Cela s'appelle une méthode de dictateur.

La CGT appelle tous les salariés à se mobiliser le 13 février pour contester cette méthode d'un autre monde.

A ce jour la CGT Chambéry, Cognac Vaujours et Cormeilles plâtres et le syndicat Fo se sont proposés de mettre en place une action contre ces dictateurs et soutenir nos délégués des carrières.

En voulant bâillonner les délégués, la direction veut supprimer les droits des salariés.

La CGT Placoplatre

* **Contact:** téléphone: 06.88.83.07.96



Syndicat CGT Placoplatre 2019

Votre sécurité n'a pas de prix !!!

En Carrières, la dégradation des conditions de travail constaté depuis plusieurs années c'est accéléré suite :

- 1. Emplois :** La Direction n'embauche pas sur les postes vacants depuis de nombreux mois et refuse d'embaucher les intérimaires compétant présent depuis plusieurs années. La Direction emploi abusivement des salariés en intérim et CDD pour répondre à des besoins permanents de l'entreprise. Ces salariés en situation précaire sont malléable et font ce que la Direction leur dit au mépris des règles de sécurité. Ils sont aussi moins formés et ne connaissent pas bien ce travail si particulier en carrière et cela conduit à une augmentation significative des accidents.
- 2. Formation :** Problème de formation pour l'ensemble des salariés et surtout pour les nouveaux entrants CDD/CDI/ et intérimaires. Pour des raisons économique, la direction refuse de payer les salariés formateur comme le prévois nos accords, et donc n'a définie aucun plan concret de formation. Les Salariés présent doivent formés les nouveaux arrivés, faire leur travail et en même temps faire le travail des absents. Dans ces conditions, comment voulez vous que nos salariés travaillent en toute sécurité ?
- 3. Organisation de travail :** De mauvaises organisations de travail font prendre des risques d'accident aux salariés, que ce soit en cavage ou a ciel ouvert. Le manque d'investissement sur le matériel tel que les boulonneuses ou les engins purgeuse, le manque de contrôle sur les zones de travail, des plans de circulation mal organisés, des économies sur la mise en sécurité des salariés tel que les filets de protection ainsi que le boulonnages des voutes conduisent à mettre en péril nos salariés tous les jours.
- 4. Sécurité:** la CGT dénonce depuis plusieurs années les incidents de travail qui sont de plus en plus nombreux et surtout de plus en plus graves. Malgré cela, rien n'est fait pour revenir à une situation normale et à ce jour nous déplorons le Décès de notre collègue Nicolas rousseaux sur la carrière de Baillet. Depuis, plusieurs éboulement de voute se sont à nouveau produit dans les Carrières. On vous rappelle que la CGT a dénoncé les autorisations sur la manipulation des explosifs faites à la vavite et que cela a fait l'objet d'une plainte en justice.

La CGT ne compte pas en rester là, malgré la complicité de la Direction des carrières et de M Marchand qui essaient par tous les moyens de contrer la CGT en mettant notamment en place une liste de candidat sans étiquettes à la botte de la Direction. Ces représentants mis en place par la Direction ne cherchent pas à défendre les salariés. Ils sont là pour faire l'éloge de la direction sur leur bonne gestion et remercier la direction de tout ce qu'elle fait pour l'entreprise.

En octobre, lors de la réunion du CSE, la CGT a dénoncé à la direction le manque de retour sur l'accident Mortel de M Rousseaux. La direction c'est vexé et a quitté la réunion. Nous avons donc décidé de faire appel aux pouvoirs publics, aux ingénieurs des mines et carrières, pour dénoncer l'incompétence de la direction des carrières. Les salariés des carrières ont été choqués de savoir que les frais d'obsèques de M. Rousseaux n'étaient pas pris en charge par Placoplatre.

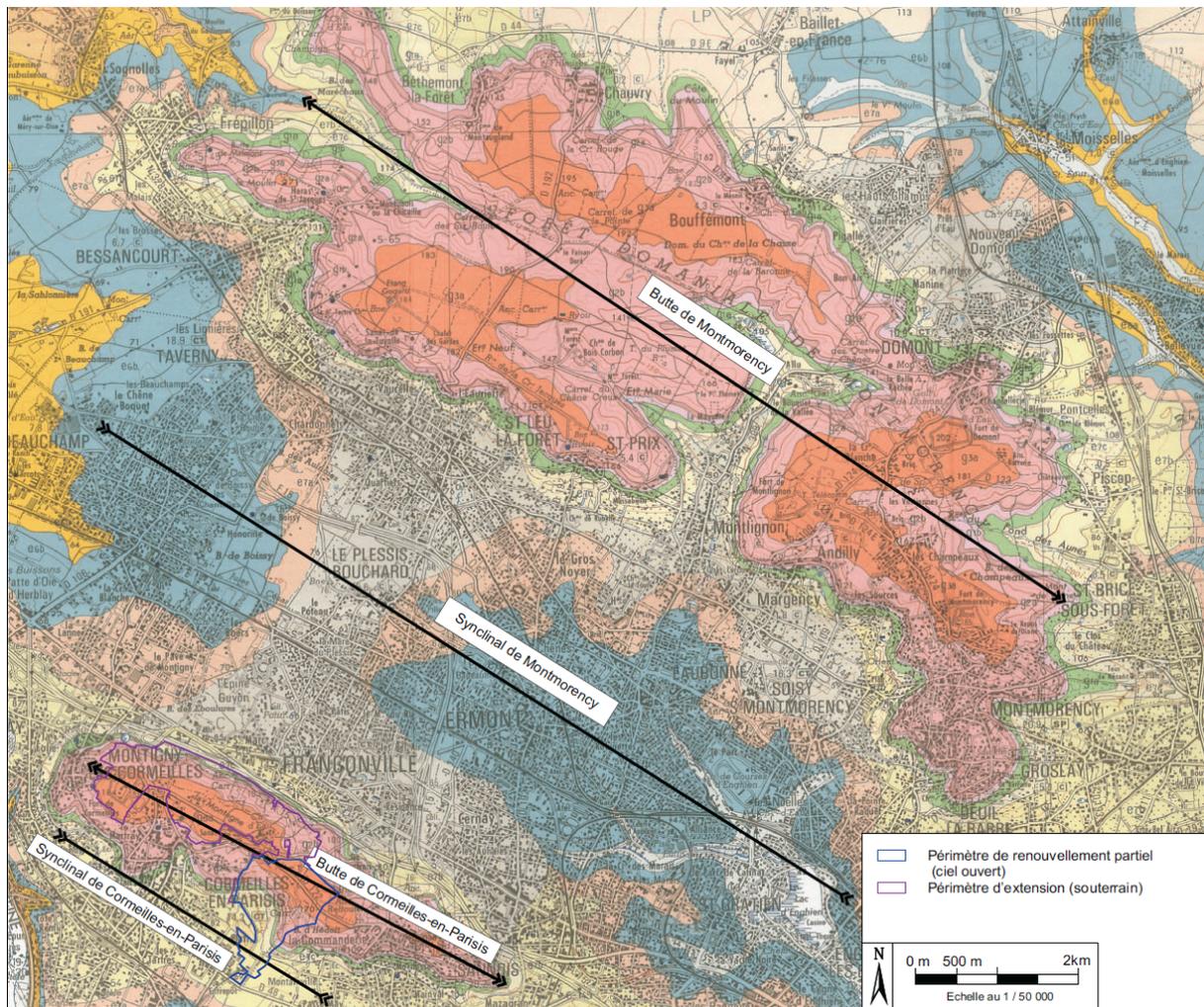
Le coordinateur CGT remontera l'ensemble des points au président directeur général M De-Challendar pour obliger la direction des carrières à prendre ses responsabilités et à respecter les lois et la charte de Saint-Gobain.

En voulant bâillonner les délégués CGT, la direction veut camoufler des AT et les très mauvaise condition de travail ...

La CGT ne participera plus à aucunes réunions jusqu'à ce que la Direction réponde à nos revendications et nous présente de vrais mesures pour respecter la sécurité de nos salariés.

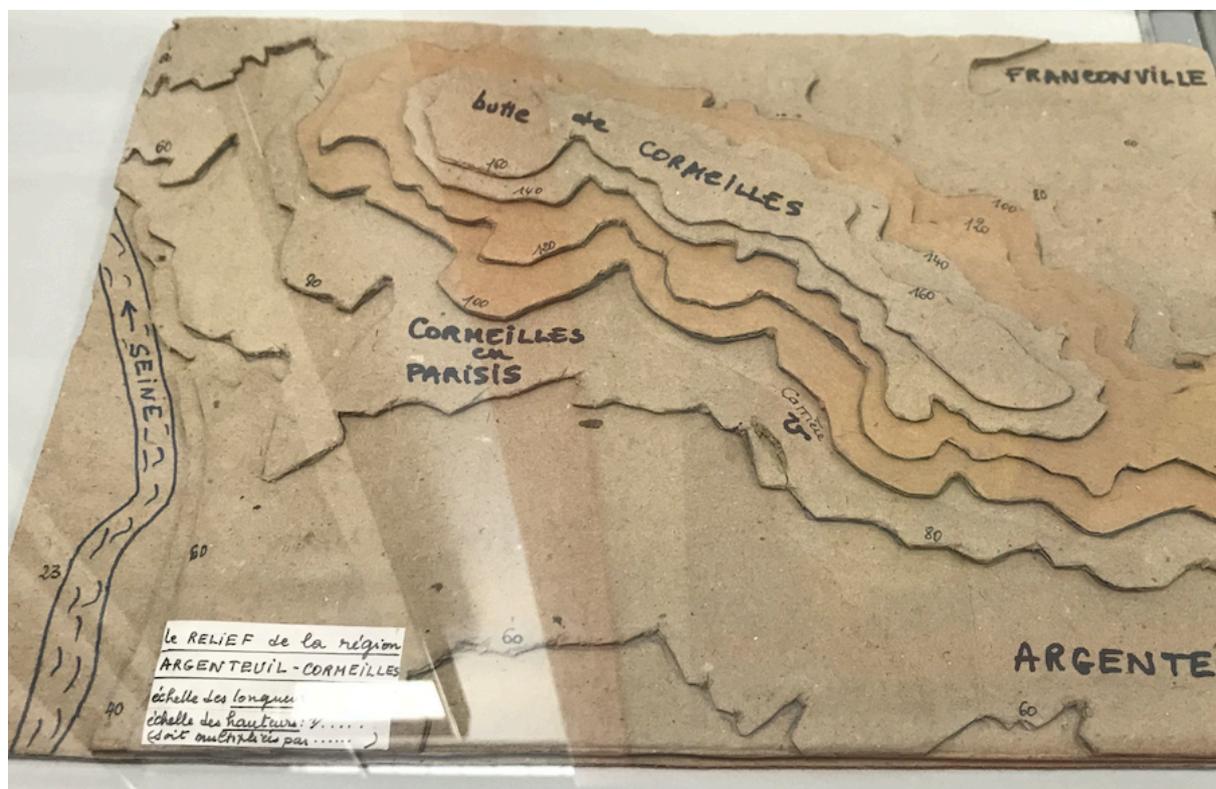
Enfin, et sans reprendre toute notre argumentation développée dans notre premier courrier, nous tenons à rappeler **les différences fondamentales qu'il y a entre l'exploitation projetée sur la butte du Parisis et celle existante à Montmorency** :

L'exploitation à Montmorency concerne la partie ouest de la butte, avec une distance minimale de 300 mètres par rapport aux premières habitations ; à Cormeilles, butte beaucoup plus petite, elle concerne l'intégralité de la butte (figure ci-dessous) **avec des pentes très abruptes** au nord coté Franconville et A15 mais aussi au sud coté fort et parc Schlumberger, **ne garantissant pas des épaisseurs de recouvrement optimales ainsi que des distances de sécurité tirées au minimum : entre 20 et 50 mètres.**



	PLACOPLATRE - Carrière de Cormeilles-en-Parisis (95) Demande de renouvellement partiel à ciel ouvert et d'extension en souterrain Mémoire Technique	Figure 3
	Extrait de la carte géologique au 1/50 000 Source : BRGM - Carte L'Isle Adam (1ère édition)	

Le relief de la butte et ses dénivelés marqués (maquette présentée au musée de la ville de Cormeilles-en-Parisis) :



La butte est d'ailleurs surnommée « La Montagne » à cause de ces pentes ; le restaurant « La Montagne », l'association « La Montagne aux sept sources » en attestent encore.

De plus, alors qu'à Montmorency, c'est sous une forêt domaniale qu'a lieu l'exploitation, la butte de Cormeilles est certes boisée mais pas que : c'est une zone de passage très fréquentée de part en part par la route départementale 122 ; elle compte plusieurs ERP : **ESAT La Montagne** (200 personnes / jour) dont la clôture est longée par le **Trapil** (pipeline d'hydrocarbures alimentant Roissy) et située à moins de 50 mètres de l'exploitation ; le **centre de loisirs** de la ville de Cormeilles-en-Parisis pour lequel l'exploitation est prévue à ras de ses clôtures ; la **maison de retraite La Chataigneraie** située en contrebas ; le fort de Cormeilles ; les terrains de sport du stade Guy Frémont de Cormeilles etc ...

>>> voir le zoom sur le plan de la ville de Cormeilles ci-après

Le tracé du TRAPIL, en pointillés sur la carte ci-dessous, montre que l'exploitation envisagée passera sous toute sa partie qui traverse la forêt ; que des tunnels de liaison et les tunnels d'accès passeront aussi sous l'oléoduc :



La butte compte aussi **plusieurs centaines d'habitations particulières, les grandes oubliées dans ce dossier** : à Corneilles-en-Parisis, on peut citer sans être exhaustif la route stratégique, les rues Paul Bloch, Guy Patin, Louis Gonse, Pierre Dupont, la rue de Franconville ; la rue du Stade ; à Montigny tout le quartier du vieux village ainsi que le 2e centre d'accueil de l'ESAT LA Montagne qui y est situé. Etc.

>>> Le plan page suivante permet de visualiser toutes ces habitations par rapport aux périmètres de la carrière.

Il est prévu de placer des capteurs de vibration à certains endroits (la MRAE demande d'ailleurs que ces emplacements soient mieux justifiés) **et la commission d'enquête publique en 2016 a recommandé** : « d'effectuer des référés préventifs sur les bâtis situés à moins de 100 mètres du périmètre de la carrière souterraine future, avant que l'exploitation ne s'en approche, sans que les habitants aient à en formuler la demande expresse ».

Que se passera-t-il en cas de fissures dans les maisons ou de mouvements de terrain plus importants ? Comment les riverains seront-ils indemnisés ? A Montmorency, les riverains ont dû se battre en justice pendant des années pour obtenir des indemnités et ont dû prouver que les dégâts étaient bien dus à l'exploitation Placoplatre. Est-ce cela qui s'annonce pour les riverains de la butte du Parisis ?

Périmètre d'influence de proximité

Périmètre d'exploitation

Périmètre d'activités



CORMEILLES EN-PARISIS

MONTIGNY-LES-CORMEILLES

FRANCONVILLE

Fort de Cormeilles

Stade Gaston Frémont

Centre de Loisirs de la Côte St-Avoire

C.O.S.F.C.

PARC DEPARTEMENTAL SCHLUMBERGER

RD 122

C.A.T. La Montagne

Maison de Retraite La Charaigneraie

École du Val d'Or

Foyer Cazakh

L.P. Le Corbusier

Église St-Martin

Maison de retraite Zengor

Maison retraite Cuisiniers de France

Mairie

Musée du Plâtre

Musée du Vieux Cormeilles

Maison de retraite Bernaux

École M. Bernaux

Pour toutes ces raisons, notre association s'oppose à la carrière en souterrain sous la butte du Parisis et demande à nouveau aux commissaires-enquêteurs de bien vouloir rendre un avis défavorable. En 2016, l'avis environnemental très "positif" avait pu induire en erreur bon nombre de personnes de bonne foi; les travaux menés par notre association et celle des Amis du Fort, le nouvel avis environnemental de la MRAE ont soulevé assez de questions pour que ce projet dangereux soit stoppé.